



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Report d'incorporation

Question écrite n° 39426

### Texte de la question

M. Gilles Carrez souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la défense sur la situation des jeunes étudiants qui souhaitent poursuivre des études longues de type bac cinq ou plus, autres que médicales, pharmaceutiques, dentaires ou vétérinaires. Ceux-ci sont souvent obligés d'interrompre leurs études pour effectuer leur service national et sont, de ce fait, pénalisés pour l'obtention d'une inscription en troisième cycle. Aussi, il lui demande si il n'est pas possible d'étendre le report spécial accordé à certaines spécialités aux étudiants de troisième cycle toutes séries.

### Texte de la réponse

Le 28 mai, le Président de la République a rendu publiques ses propositions en matière de réforme du service national. Elles seront reprises et détaillées dans un projet de loi portant réforme du code du service national qui sera présenté au Parlement à l'automne. Il ressort des orientations gouvernementales que seuls seront incorporés sur la période 1997-2002 au titre du service national actuel les jeunes Français nés avant le 1er janvier 1979. Les jeunes nés depuis cette date seront progressivement appelés au rendez-vous citoyen puis pourront être candidats à des volontariats civils et militaires. Tout au long de la période de transition, il est essentiel pour le passage harmonieux vers le modèle d'armée professionnelle que les jeunes assujettis au service national l'effectuent dans les conditions en vigueur aujourd'hui. Le régime des reports, des dispenses et des exemptions qui leur est applicable reste donc conforme aux termes figurant actuellement dans le code du service national.

### Données clés

**Auteur :** [M. Carrez Gilles](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39426

**Rubrique :** Service national

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 mai 1996, page 2804

**Réponse publiée le :** 15 juillet 1996, page 3829